



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 24/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 29	Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2011

Affiché le : 02 MAI 2011

L'An deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 AVRIL 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, CASTATNG, GUZOU, PLATEAU, ZAMBONI, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

GONZALÉZ	à	Mme LIAN
DECAMPS	à	Melle DURAND
BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
PETIT	à	M. SALAÜN
MARQUIER	à	M. RIGAUD
ESPINOSA	à	M. CANEZIN
BENHADJ	à	Mme MAUREL
BERNES	à	M. SANCHEZ
LLOUBERES	à	Mme SCHINTONE

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2011 - Attribution de subvention au Comité des Fêtes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2011 une subvention d'un montant de :

- 15 160 € au Comité des Fêtes

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mmes et MM. CANEZIN, DECAMPS, ANDUZE, BERNES, LIAN, GONZALEZ, RIGAUD, LLOUBERES, MAUREL ne participent pas au vote) :

➤ D'allouer une subvention de 15 160 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 avril 2011

Le Maire, Lysiane MAUREL

